ÉTATS FINANCIERS

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

PLAN *REEEF*LEX

UNIVERSITAS

Le Plan *REEE*FLEX

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant 5-6

États financiers

États de la situation financière 7

États du résultat net et du résultat global 8

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats 9-10

Tableaux des flux de trésorerie 11

Inventaire du portefeuille 12-18

Notes complémentaires 19-35

Annexes

Conventions de plans de bourses d'études (non audité) ..... Annexe I

Paiements d'aide aux études (non audité) ..... Annexe II

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux souscripteurs du
Plan *REEE*FLEX

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Plan *REEE*FLEX (le « Plan »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017, et les états du résultat net et du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Plan aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Plan conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport de gestion, nous avions conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Plan à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Plan ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Plan.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Plan.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Plan à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Plan à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Haik (Haig) Vanlian.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.[1]

Québec, Québec

22 mars 2019

---

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A123838

UNIVERSITAS

PLAN REEEFLEX

États de la situation financière

(en milliers de $ canadiens)

	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs			
Trésorerie	10	**4 355**	4 092
Solde de règlement sur vente		**-**	846
Autres débiteurs	9	**2 713**	4 166
Dividendes à recevoir		**309**	272
Intérêts à recevoir		**3 629**	2 680
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	12	**1 806**	1 964
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir		**10 070**	9 852
Ristourne d'assurance à recevoir		**275**	275
Placements	5	**762 625**	671 437
		785 782	695 584
Passifs			
Solde de règlement sur achat		**917**	899
Fournisseurs et autres créditeurs	7	**2 825**	2 485
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à rembourser		**759**	657
		4 501	4 041
Actif net attribuable aux contrats		**781 281**	691 543

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

UNIVERSITAS

PLAN REEEFLEX

États du résultat net et du résultat global

pour les exercices terminés les 31 décembre (en milliers de $ canadiens)	Notes	2018	2017
Produits des activités ordinaires			
Intérêts gagnés aux fins de paiements d'aide aux études		**18 684**	14 829
Dividendes		**3 745**	3 694
Ristourne d'assurance		**-**	205
Gain (perte) réalisé(e) sur cession de placements		**(2 685)**	(890)
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements		**(10 945)**	(3 181)
		8 799	14 657
Charges opérationnelles			
Frais de courtage		**40**	53
Honoraires des gestionnaires de portefeuille		**688**	666
Honoraires du fiduciaire		**17**	15
Honoraires du gardien de valeurs		**120**	112
Honoraires d'administration	9	**9 704**	8 558
Honoraires du comité d'examen indépendant		**18**	19
		10 587	9 423
Résultat net et résultat global attribuable aux contrats		**(1 788)**	5 234

UNIVERSITAS
PLAN REEEFLEX

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats

pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de $ canadiens)

	Épargne des souscripteurs	ORFSE	Compte PAE	SCEE	Revenus cumulés SCEE	IQEE	Revenus cumulés IQEE	Total
Actif net au 31 décembre 2017	389 881	51 325	(5 876)	171 202	24 210	55 830	4 971	691 543
Résultat net et résultat global de la période	-	-	3 653	-	(4 383)	-	(1 058)	(1 788)
Augmentation								
Épargne des souscripteurs	78 856	-	-	-	-	-	-	78 856
Variation de l'ORFSE	-	4 961	-	-	-	-	-	4 961
Subventions reçues des gouvernements	-	-	-	25 356	-	10 154	-	35 510
Transferts reçus d'autres promoteurs	-	-	-	252	-	39	-	291
	78 856	4 961	-	25 608	-	10 193	-	119 618
Diminution								
Remboursement d'épargne à l'échéance	(7 857)	-	-	-	-	-	-	(7 857)
Retrait de l'épargne avant échéance	(5 611)	-	-	-	-	-	-	(5 611)
Remboursement d'épargne non réclamée	-	-	(3)	-	-	-	-	(3)
Remboursement des frais de souscription à l'échéance	-	(346)	-	-	-	-	-	(346)
Variation de l'ORFSE	-	-	(4 961)	-	-	-	-	(4 961)
Transferts entre plans	(440)	-	-	(463)	(49)	(82)	(6)	(1 040)
Subventions remboursées au gouvernement	-	-	-	-	-	(602)	-	(602)
Transferts vers d'autres promoteurs	-	-	-	(1 161)	(77)	(303)	(12)	(1 553)
Subventions et revenus sur subventions versées	-	-	-	(2 544)	(631)	(1 063)	(151)	(4 389)
Transferts de revenus cumulés sur subventions aux fins de paiement à un établissement d'enseignement agréé	-	-	(2)	-	(178)	-	(27)	(207)
Transfert de revenus cumulés sur l'épargne			(9)					(9)
Paiements d'aide aux études (PAE)	-	-	(1 514)	-	-	-	-	(1 514)
	(13 908)	(346)	(6 489)	(4 168)	(935)	(2 050)	(196)	(28 092)
Actif net au 31 décembre 2018	454 829	55 940	(8 712)	192 642	18 892	63 973	3 717	781 281

UNIVERSITAS
PLAN REEEFLEX

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats

pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de $ canadiens)

	Épargne des souscripteurs	ORFSE	Compte PAE	SCEE	Revenus cumulés SCEE	IQEE	Revenus cumulés IQEE	Total
Actif net au 31 décembre 2016	327 879	42 360	1 000	146 402	23 005	46 952	4 827	592 425
Résultat net et résultat global de la période	-	-	3 192	-	1 779	-	263	5 234
Augmentation								
Épargne des souscripteurs	74 415	-	-	-	-	-	-	74 415
Variation de l'ORFSE	-	9 275	-	-	-	-	-	9 275
Subventions reçues des gouvernements	-	-	-	26 516	-	9 945	-	36 461
Transferts reçus d'autres promoteurs	-	-	-	371	64	72	-	507
	74 415	9 275	-	26 887	64	10 017	-	120 658
Diminution								
Remboursement d'épargne à l'échéance	(7 595)	-	-	-	-	-	-	(7 595)
Retrait de l'épargne avant échéance	(4 650)	-	-	-	-	-	-	(4 650)
Remboursement des frais de souscription à l'échéance	-	(310)	-	-	-	-	-	(310)
Variation de l'ORFSE	-	-	(9 275)	-	-	-	-	(9 275)
Transferts entre plans	(168)	-	-	(282)	(44)	(40)	(5)	(539)
Subventions remboursées au gouvernement	-	-	-	-	-	(518)	-	(518)
Transferts vers d'autres promoteurs	-	-	-	(879)	(99)	(206)	(17)	(1 201)
Subventions et revenus sur subventions versées	-	-	-	(926)	(262)	(375)	(60)	(1 623)
Transferts de revenus cumulés sur subventions aux fins de paiement à un établissement d'enseignement agréé	-	-	(4)	-	(233)	-	(37)	(274)
Transfert de revenus cumulés sur l'épargne	-	-	(17)	-	-	-	-	(17)
Paiements d'aide aux études (PAE)	-	-	(772)	-	-	-	-	(772)
	(12 413)	(310)	(10 068)	(2 087)	(638)	(1 139)	(119)	(26 774)
Actif net au 31 décembre 2017	389 881	51 325	(5 876)	171 202	24 210	55 830	4 971	691 543

UNIVERSITAS

PLAN REEEFLEX

Tableaux des flux de trésorerie

pour les exercices terminés les 31 décembre (en milliers de $ canadiens)		2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Revenus perçus			
Intérêts		**17 736**	14 445
Dividendes		**3 711**	3 715
Ristourne d'assurance		**-**	169
		21 447	18 329
Charges opérationnelles payées			
Frais de courtage		**(40)**	(53)
Honoraires des gestionnaires de portefeuille		**(668)**	(662)
Honoraires du fiduciaire		**(13)**	(14)
Honoraires du gardien de valeurs		**(118)**	(118)
Honoraires d'administration		**(9 603)**	(8 186)
Honoraires du comité d'examen indépendant		**(18)**	(19)
		(10 460)	(9 052)
Autres activités opérationnelles			
Cession de placements		**430 555**	424 540
Acquisition de placements		**(534 513)**	(524 894)
		(103 958)	(100 354)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités opérationnelles		**(92 971)**	(91 077)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Épargne reçue		**82 146**	75 489
Épargne versée à d'autres promoteurs		**(1 838)**	(1 332)
Remboursements d'épargne aux souscripteurs		**(13 475)**	(12 262)
SCEE et revenus sur SCEE reçus		**24 528**	25 882
IQEE et revenus sur IQEE reçus		**9 975**	9 224
IQEE et revenus sur IQEE versés		**(815)**	(641)
Transferts entre plans		**(1 040)**	(539)
Remboursement des frais de souscription		**(346)**	(310)
Paiements d'aide aux études (PAE)		**(5 901)**	(2 396)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		**93 234**	93 115
Augmentation nette de la trésorerie		**263**	2 038
Trésorerie au début de l'exercice	10	**4 092**	2 054
Trésorerie à la fin de l'exercice	10	**4 355**	4 092

UNIVERSITAS

PLAN REEEFLEX

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2018

(en milliers de $ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Placements à court terme					
19 265	Encaisse		-	19 265	19 265
5 750	Province du Manitoba	21 nov. 2019	1,150	5 739	5 708
2 000	Province de l'Île-du-Prince-Édouard	24 sept. 2019	4,250	2 209	2 032
2 000	Ville de Drummondville	18 déc. 2019	2,250	1 982	1 993
1 970	Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	9 sept. 2019	2,250	1 964	1 964
1 900	Ville de Chambly	16 déc. 2019	2,200	1 879	1 897
1 700	Ville de Saguenay	22 avr. 2019	2,450	1 695	1 700
1 700	Ville de Sherbrooke	10 déc. 2019	2,200	1 690	1 698
1 670	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	4 juin 2019	2,300	1 656	1 668
1 600	Société de transport de Lévis	15 oct. 2019	2,400	1 577	1 599
1 500	Ville de Châteauguay	7 oct. 2019	2,500	1 486	1 501
1 500	Ville de Victoriaville	21 oct. 2019	2,400	1 479	1 499
1 427	Cash sweep		-	1 427	1 427
1 427	Ville de Gatineau	23 juin 2019	1,850	1 415	1 423
1 360	Ville de Sherbrooke	20 févr. 2019	2,450	1 353	1 360
1 200	Ville de Magog	9 sept. 2019	2,250	1 182	1 198
1 072	Ville de Saint-Lambert	29 juil. 2019	1,900	1 064	1 069
1 050	Ville de Longueuil	12 mai 2019	1,700	1 039	1 047
1 000	Province de Québec	1 déc. 2019	4,500	1 066	1 023
1 009	Réseau de transport de la Capitale	30 juin 2019	1,850	999	1 006
1 000	Ville de Saguenay	21 oct. 2019	2,350	986	1 000
1 000	Ville de Brossard	4 nov. 2019	2,300	986	1 000
1 000	Ville de Saguenay	14 oct. 2019	2,100	1 007	996
1 000	Ville de Sherbrooke	29 juin 2019	1,400	990	996
884	Ville de Victoriaville	15 juin 2019	1,700	874	882
859	Ville de Rouyn-Noranda	12 mai 2019	1,650	849	856
800	Ville de Sorel-Tracy	17 juin 2019	2,250	788	800
788	Ville de Magog	2 sept. 2019	1,850	781	785
619	Communauté métropolitaine de Montréal	16 juin 2019	1,750	613	618
500	Ville de Sainte-Julie	21 mai 2019	2,350	502	499
450	Gouvernement du Canada	21 mars 2019	-	447	447
410	Gouvernement du Canada	7 mars 2019	-	408	408
392	Ville de Sainte-Julie	28 avr. 2019	1,550	389	391
Total - Placements à court terme				61 786	61 755
Obligations					
Obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada					
6 220	Gouvernement du Canada	1 juin 2028	2,000	6 059	6 238
425	Gouvernement du Canada	1 déc. 2048	2,750	478	478
				6 537	6 716
Obligations émises ou garanties par une province canadienne					
41 730	Province de l'Ontario	2 juin 2024	3,500	44 343	43 719
35 878	Province de l'Ontario	2 juin 2022	3,150	37 372	36 825
35 117	Province de l'Ontario	2 juin 2023	2,850	35 491	35 683

au 31 décembre 2018
(en milliers de $ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises ou garanties par une province canadienne (suite)					
30 096	Province de Québec	1 sept. 2024	3,750	32 605	32 021
29 333	Province de Québec	1 déc. 2021	4,250	32 055	31 001
29 128	Province de Québec	1 sept. 2023	3,000	29 563	29 837
28 630	Province de l'Ontario	2 juin 2027	2,600	28 837	28 229
26 193	Province de l'Ontario	2 juin 2028	2,900	25 971	26 354
22 897	Province de Québec	1 déc. 2020	4,500	25 501	23 935
22 723	Province de l'Ontario	2 juin 2025	2,600	22 841	22 673
21 076	Province de Québec	1 sept. 2026	2,500	21 062	20 813
17 107	Province de Québec	1 sept. 2025	2,750	17 321	17 253
17 453	Province de l'Ontario	2 juin 2026	2,400	17 277	17 085
14 241	Province de Québec	1 déc. 2022	3,500	14 926	14 847
11 856	Province de Québec	1 sept. 2027	2,750	11 842	11 868
8 968	Province de l'Ontario	2 juin 2021	4,000	9 643	9 349
8 564	Province de l'Ontario	2 juin 2020	4,200	9 340	8 820
7 855	Province de Québec	1 sept. 2028	2,750	7 731	7 840
6 102	Province de l'Alberta	1 juin 2027	2,550	5 905	5 966
3 178	Province de Québec	1 avr. 2026	8,500	4 592	4 376
4 383	Province de la Nouvelle-Écosse	1 juin 2025	2,150	4 317	4 255
4 079	OPB Finance Trust	25 janv. 2027	2,980	4 081	4 083
3 545	Province de l'Ontario	8 sept. 2023	2,600	3 532	3 564
3 520	Province de l'Ontario	8 mars 2022	1,350	3 417	3 418
2 904	Hydro Québec	15 août 2020	11,000	3 760	3 315
3 000	Province de l'Alberta	1 sept. 2022	1,600	2 977	2 918
2 690	Province de Terre-Neuve-et-Labrador	2 juin 2028	2,850	2 672	2 660
2 550	Corporation Cadillac Fairview Ltée	25 janv. 2021	4,310	2 785	2 653
2 680	Province de l'Alberta	1 juin 2026	2,200	2 652	2 578
1 907	Province de Québec	16 janv. 2023	9,375	2 583	2 414
1 831	Province du Nouveau-Brunswick	3 déc. 2021	3,350	1 898	1 886
1 606	Province du Manitoba	2 juin 2024	3,300	1 719	1 664
1 660	Province du Manitoba	2 juin 2026	2,550	1 611	1 635
1 575	Province de Terre-Neuve-et-Labrador	2 juin 2025	2,300	1 525	1 533
1 163	Hydro Québec	15 juil. 2022	9,625	1 574	1 449
1 148	Financière CDP inc.	15 juil. 2020	4,600	1 239	1 190
1 028	Province de Québec	1 juin 2025	5,350	1 224	1 189
810	Hydro Ontario	22 juin 2026	8,250	1 167	1 103
881	Province de l'Ontario	13 juil. 2022	9,500	1 205	1 091
1 049	Province de l'Ontario	27 janv. 2023	1,950	1 039	1 032
755	Province de l'Ontario	2 juin 2027	7,600	1 073	1 027
1 000	Province du Manitoba	2 juin 2028	3,000	989	1 008
970	Province de la Saskatchewan	2 juin 2026	2,550	951	957
642	Province de l'Ontario	2 déc. 2025	8,500	922	873
852	Province de l'Ontario	5 févr. 2025	2,650	847	856
639	Province de l'Ontario	8 sept. 2023	8,100	852	797
779	Province de Québec	6 juil. 2025	2,600	779	781
541	Province de l'Ontario	7 févr. 2024	7,500	704	667
574	Province de Québec	1 mars 2023	2,450	574	577
574	Province de Québec	3 mars 2022	1,650	566	564
414	OPB Finance Trust	24 mai 2023	2,900	420	418

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2018
(en milliers de $ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises ou garanties par une province canadienne (suite)					
307	Hydro Ontario	18 août 2022	8,900	411	375
272	Province de l'Ontario	2 déc. 2026	8,000	387	372
342	OPB Finance Trust	24 févr. 2022	1,880	337	335
213	OPB Finance Trust	2 févr. 2026	2,950	215	214
				491 222	483 945
Obligations émises ou garanties par une municipalité					
5 350	Société de transport de l'Outaouais	9 nov. 2021	1,800	5 261	5 221
4 680	Ville de Montréal	1 sept. 2024	3,500	4 960	4 858
4 122	Ville de Toronto	21 mai 2024	3,400	4 261	4 258
3 300	Ville de Saint-Lambert	2 nov. 2021	1,900	3 243	3 210
3 025	Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	8 sept. 2021	1,850	2 978	2 965
3 000	Municipalité de La Prairie	8 sept. 2021	1,850	2 953	2 933
2 675	Ville de Laval	18 juin 2024	3,300	2 699	2 701
2 700	Ville de Brossard	2 nov. 2021	1,850	2 664	2 644
2 470	Finances municipales de la Colombie-Britannique	23 oct. 2028	3,050	2 462	2 490
2 460	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	22 juin 2021	1,650	2 419	2 407
2 320	Ville de Montréal	1 sept. 2027	3,000	2 306	2 314
2 341	Ville de Saint-Jérôme	14 sept. 2020	1,750	2 316	2 314
2 355	Ville de Mirabel	21 sept. 2021	1,800	2 320	2 304
2 350	Ville de Toronto	7 juin 2027	2,400	2 324	2 240
2 250	Ville de Saguenay	20 avr. 2022	1,850	2 216	2 181
2 185	Ville de Longueuil	13 juil. 2021	1,850	2 156	2 150
2 128	Ville de Laval	21 mars 2028	3,000	2 112	2 096
2 000	Ville de Saint-Lambert	17 oct. 2023	3,000	1 974	1 999
2 000	Ville de Sherbrooke	29 juin 2020	1,600	1 979	1 976
2 000	Ville de Montréal	1 sept. 2026	2,750	1 993	1 969
2 000	Ville de Châteauguay	14 sept. 2021	1,900	1 973	1 960
1 852	Ville de Saint-Hyacinthe	17 oct. 2023	3,000	1 828	1 851
1 800	Ville de Brossard	25 juil. 2023	2,900	1 780	1 796
1 850	Ville de Québec	20 déc. 2027	2,650	1 800	1 750
1 587	Ville de Lévis	2 juin 2020	2,050	1 565	1 582
1 513	Ville de Brossard	21 juil. 2020	2,000	1 494	1 506
1 500	Ville de Saint-Lambert	29 juil. 2020	2,100	1 481	1 494
1 500	Ville de Boucherville	22 juil. 2020	2,000	1 477	1 492
1 500	Ville de Varennes	3 août 2021	1,800	1 474	1 471
1 500	Ville de Beaconsfield	26 juil. 2021	1,750	1 478	1 465
1 400	Ville de Longueuil	15 nov. 2020	2,700	1 393	1 404
1 325	Ville de Saint-Constant	23 août 2021	1,850	1 305	1 301
1 250	Ville de Montréal	1 sept. 2023	3,500	1 353	1 296
1 300	Ville de Joliette	1 sept. 2020	2,000	1 284	1 285
1 200	Ville de Rimouski	1 déc. 2020	2,300	1 182	1 199
1 200	Ville de Sainte-Thérèse	19 août 2020	2,000	1 183	1 194
1 120	Ville de Montréal	1 déc. 2021	4,500	1 222	1 187

UNIVERSITAS

PLAN REEEFLEX

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2018

(en milliers de $ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises ou garanties par une municipalité (suite)					
1 160	Ville de Saguenay	26 avr. 2023	2,750	1 144	1 150
1 160	Ville de Trois-Rivières	18 avr. 2028	3,000	1 140	1 134
1 150	Ville de Victoriaville	6 févr. 2023	2,500	1 133	1 131
1 088	Ville de Victoriaville	15 juin 2020	1,900	1 075	1 079
1 046	Ville de Bradford Ouest	21 sept. 2022	3,500	1 080	1 075
1 046	Ville de Chambly	18 août 2020	2,000	1 034	1 040
1 013	Ville de Kirkland	27 janv. 2020	2,150	1 002	1 010
1 000	Société de transport de l'Outaouais	2 déc. 2020	2,300	986	996
1 000	Société de transport de Laval	15 déc. 2020	2,300	986	996
1 000	Ville de Longueuil	19 juil. 2023	2,800	988	992
1 000	Ville d'Alma	23 août 2021	1,850	985	980
1 000	Ville de Granby	6 juil. 2021	1,750	982	978
1 000	Ville de Gatineau	29 juin 2021	1,800	988	975
950	Ville de Magog	2 oct. 2020	2,500	945	949
830	Ville de Québec	26 août 2021	3,600	847	850
848	Ville de Sainte-Julie	28 avr. 2020	1,700	838	837
805	Ville de Magog	2 oct. 2021	2,650	798	804
775	Ville de Longueuil	12 mai 2020	1,900	764	767
738	Société de transport de l'Outaouais	11 oct. 2021	2,650	732	736
711	Ville de Mirabel	21 sept. 2020	1,700	704	702
650	Ville de Lévis	9 mars 2026	2,950	637	640
625	Ville de Candiac	31 juil. 2023	2,750	615	619
590	Ville de Lévis	5 juin 2028	3,250	581	588
500	Ville de Québec	8 avr. 2024	3,500	525	516
500	Ville de Val-d'Or	1 déc. 2020	2,300	493	500
500	Ville de Saint-Constant	21 janv. 2020	2,100	494	499
500	Ville de Rouyn-Noranda	30 mars 2021	2,000	492	494
500	Ville de Drummondville	27 juil. 2021	1,750	493	486
428	Ville de Thetford Mines	18 févr. 2020	1,700	424	425
338	Ville de New Tecumseth	23 mars 2025	4,800	373	377
353	Ville de Longueuil	10 nov. 2025	3,200	351	351
351	Ville de Gatineau	30 mars 2021	2,000	347	346
250	Ville de Brossard	19 juil. 2021	1,750	245	244
155	Ville de Saguenay	27 avr. 2021	1,850	153	152
135	Ville de Sainte-Catherine	18 déc. 2020	2,200	135	134
133	Ville de Granby	21 déc. 2020	2,200	133	132
111	Ville de Rivière-du-Loup	24 nov. 2020	2,400	111	111
112	Ville de Val-d'Or	25 oct. 2022	2,450	110	110
100	Ville de Longueuil	14 nov. 2022	2,300	99	98
				106 830	106 466
Total - Obligations				604 589	597 127

UNIVERSITAS

PLAN REEEFLEX

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2018

(en milliers de $ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions			
Énergie			
101 917	Enbridge Inc.	4 850	4 316
52 765	Canadian Natural Resources Ltd.	1 999	1 733
40 989	Parkland Fuel Corporation	1 118	1 443
12 306	TransCanada Corporation	752	599
17 625	Vermillon Energy Inc.	970	505
47 402	Transalta Rewables Inc.	571	491
50 525	Arc Resources Ltd.	1 093	407
15 041	Enerflex Ltd.	239	239
7 208	Gibson Energy Inc.	137	134
		11 729	9 867
Matériaux			
48 571	Nutien Ltd.	3 252	3 099
35 962	CCL Industries Inc.	1 672	1 796
40 925	Pembina Pipeline Corporation	1 647	1 658
11 553	Franco-Nevada Corporation	1 060	1 103
18 600	Winpak Ltd.	533	888
36 303	Intertape Polymer Group Inc.	783	612
4 159	Stella-Jones Inc.	190	164
		9 137	9 320
Communications			
50 332	TELUS Corporation	2 136	2 276
18 303	BCE Inc.	1 080	986
3 717	TELUS Corporation	155	155
		3 371	3 417
Utilitaires			
148 455	Algonquin Power & Utilities Corp.	1 817	2 034
42 559	Fortis inc.	1 783	1 933
23 376	Emera inc.	1 081	1 020
31 106	Canadian Utilities Limited	1 140	971
25 030	ATCO Ltd.	1 071	964
18 820	Brookfield Infrastructure Finance Limited	938	884
22 308	Brookfield Renewable partners	882	785
22 600	Keyera Corp.	923	581
11 945	Hydro One Limited	248	242
		9 883	9 414

UNIVERSITAS

PLAN REEEFLEX

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2018

(en milliers de $ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Finance			
102 169	Banque Toronto-Dominion	5 540	6 927
51 953	Banque Royale du Canada	3 994	4 846
67 693	La Banque de Nouvelle-Écosse	4 470	4 599
60 601	Brookfield Asset Management Inc.	3 443	3 163
21 553	Intact Corporation financière	1 791	2 131
102 069	Société financière Manuvie	2 138	1 977
39 410	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	1 877	1 712
34 586	Allied Properties Real Estate Investment Trust	1 306	1 530
26 979	Granite Real Estate Investment Trust	1 359	1 429
41 098	SmartCentres Real Estate Investment Trust	1 304	1 263
27 587	Financière Sun Life inc.	1 412	1 246
43 647	Brookfield Property Partners LP	1 152	958
23 592	Genworth MI Canada Inc.	975	945
14 144	Banque Nationale du Canada	848	792
27 475	Great-West Lifeco Inc.	839	772
5 752	Boyd Group Income Fund	539	647
47 190	Chartwell résidences pour retraités	710	644
13 541	Canadian Apartment Properties REIT	467	599
7 866	Banque Laurentienne du Canada	387	299
8 275	Banque Canadienne de l'Ouest	281	215
10 908	Alaris Royalty Corp.	230	185
10 588	Gluskin Sheff + Associates Inc.	166	110
1 277	Equitable Groupe Inc.	79	75
3 646	Choice Properties Real Estate Investment Trust	44	42
300	Banque de Montréal	31	27
		35 382	37 133
Consommation de produits			
49 430	Metro inc.	1 650	2 334
32 967	Alimentation Couche-Tard inc.	1 887	2 232
54 789	Saputo inc.	2 079	2 143
37 706	Empire Company Limited	779	1 083
26 192	The North West Company Inc.	778	820
9 873	Premium Brands Holdings Corporation	887	738
4 061	George Weston Ltée	444	365
		8 504	9 715

UNIVERSITAS

PLAN REEEFLEX

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2018

(en milliers de $ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Consommation de services			
43 581	Thomson Reuters Corporation	2 224	2 865
37 125	Les vêtements de sport Gildan inc.	1 406	1 533
20 810	Restaurant Brands International Inc.	1 655	1 484
10 262	La Société Canadian Tire Ltée	1 202	1 461
27 250	NFI Group Inc.	1 035	928
32 862	Shaw Communications Inc.	864	809
7 836	Cogeco Communications inc.	545	514
11 832	Cineplex Inc.	442	299
9 747	Uni-Select inc.	291	188
325	Dollarama inc.	12	11
		9 676	10 092
Industries			
29 508	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1 918	2 974
71 987	CAE Inc.	1 243	1 794
53 220	Stantec Inc.	1 717	1 586
24 515	Groupe WSP Global Inc.	1 385	1 432
27 815	Le Groupe SNC-Lavalin inc.	1 210	1 273
11 848	TFI International inc.	336	417
8 142	Ritchie Bros. Auctioneers Inc.	363	362
8 169	Finning International Inc.	274	193
1 048	Toromont Industries Ltd.	69	57
		8 515	10 088
Technologie			
41 150	Open Text Corporation	1 194	1 825
21 725	Groupe CGI inc.	1 159	1 813
29 500	The Descartes Systems Group Inc.	425	1 059
		2 778	4 697
Total - Actions		98 975	103 743
Total - Inventaire du portefeuille		765 350	762 625

Notes complémentaires
pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017
(en milliers de $ canadiens)

1. Information générale sur le Plan

Le Plan REEEFLEX (le « Plan ») est une fiducie constituée par déclaration de fiducie en vertu du Code civil du Québec; il est régi par une convention de fiducie (la « convention ») conclue le 9 juillet 2010 entre la Fondation Universitas du Canada (la «Fondation»), Trust Eterna inc. et Gestion Universitas inc. Cette dernière entité agit comme gestionnaire de fonds d'investissement du Plan REEEFLEX promu par la Fondation. Le siège social du Plan, qui est son établissement principal, est situé au 1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500, Québec (Québec) G1W 0C5.

Le Plan REEEFLEX est un plan de bourses d'études collectif dont le remboursement des cotisations est garanti en tout temps ainsi que le remboursement des frais de souscription, si le contrat est maintenu en vigueur jusqu'à son échéance. Le Plan s'adresse aux bénéficiaires âgés de 0 à 16 ans inclusivement. Depuis le 14 décembre 2017, les études admissibles au versement d'un paiement d'aide aux études (PAE) sont des programmes d'études de niveau postsecondaire, générales ou techniques, à temps plein ou à temps partiel (études collégiales, collège communautaire ou université) au Canada ou l'équivalent à l'étranger. Les programmes offerts par un établissement d'enseignement postsecondaire visant à conférer ou à accroître la compétence nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle sont aussi admissibles. Dans tous les cas, il s'agit d'études d'une durée minimale de trois semaines consécutives, comportant au moins 10 heures de cours ou de travail scolaire par semaine. Les programmes de formation déterminés sont également des études admissibles. Les programmes de formation déterminées sont des programmes de niveau postsecondaire d'une durée minimale de trois semaines consécutives qui prévoient des cours auxquels l'étudiant doit consacrer au moins 12 heures par mois. Lorsqu'un bénéficiaire est inscrit à un cours à distance pour de telles études, celles-ci sont également considérées comme admissibles. Le Plan investit dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes, des titres de créances émis ou garantis par des gouvernements canadiens et des titres de créances à court terme du Trésor canadien.

La publication des présents états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 21 mars 2019.

2. Application des normes nouvelles et révisées

Normes et interprétations en vigueur au cours de l'exercice considéré

- **IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec les clients**

Le 28 mai 2014, l'IASB et le FASB ont publié conjointement une norme qui énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. IFRS 15 remplace l'IAS 18, Produits des activités ordinaires et l'IAS 11, Contrats de construction et les interprétations connexes. Le principe de base de la nouvelle norme est qu'une société doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à présenter les transferts de biens ou de services promis au montant qui correspond à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Le plan a appliqué cette nouvelle norme rétrospectivement avec l'ajustement à l'actif net attribuable aux contrats au 1er janvier 2018 et son application n'a eu aucune incidence sur le résultat net et résultat global ou la situation financière du Plan.

- **IFRS 9, Instruments financiers**

En juillet 2014, l'IASB a terminé le projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, en publiant l'IFRS 9, Instruments financiers. L'IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers et introduit un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues ainsi que des nouvelles dispositions générales relatives à la comptabilité de couverture.

Pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, l'IFRS 9 a recours à une nouvelle approche. Celle-ci repose sur le modèle de gestion de l'actif financier, de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

La plupart des exigences de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers sont reprises dans l'IFRS 9. Cependant, dans le cadre de l'évaluation d'un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité est présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'à l'état du résultat global.

2. Application des normes nouvelles et révisées (suite)

- **IFRS 9, Instruments financiers (suite)**

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues qui s'applique aux instruments d'emprunt évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG), aux créances résultant de contrats de location, aux actifs contractuels et à certains engagements de prêt et contrats de garantie financière. Plus précisément, les entités doivent comptabiliser les pertes de crédit attendues dès la comptabilisation initiale des instruments financiers et comptabiliser, en temps opportun, les pertes de crédit attendues sur leur durée de vie.

Enfin, l'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture et des informations à fournir correspondantes sur les activités de gestion des risques. Le nouveau modèle représente une refonte importante de la comptabilité de couverture qui permettra aux entités de mieux rendre compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers.

L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et doit être appliquée rétrospectivement, à certaines exceptions près. L'application de la nouvelle norme n'a pas eu d'incidence sur le résultat net et résultat global ou sur la situation financière du Plan.

Cependant, l'application de cette nouvelle norme a eu pour effet de changer le classement des actifs financiers et des passifs financiers. Le tableau suivant présente les changements de classement.

Instruments financiers	**Classement en vertu de l'IAS 39**	**Classement en vertu de l'IFRS 9**
Actifs financiers		
Trésorerie	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
Solde de règlement sur vente	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
Autres débiteurs	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
Dividendes à recevoir	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
Intérêts à recevoir	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
SCEE à recevoir	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
IQEE à recevoir	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
Ristourne d'assurance à recevoir	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
Placements	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net
Passifs financiers		
Solde de règlement sur achat	Autres passifs	Passif financier au coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs	Passif financier au coût amorti
IQEE à rembourser	Autres passifs	Passif financier au coût amorti

La valeur comptable des instruments financiers n'a pas été modifiée à la suite de l'application de l'IFRS 9.

L'application de cette nouvelle norme modifie également les méthodes comptables. Voici les méthodes comptables appliquées depuis le 1er janvier 2018.

Classement et évaluation des actifs financiers

À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Plan établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers.

De plus, en vertu de l'option de juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. Le Plan n'a pas désigné d'actif en vertu de l'option de juste valeur.

2. Application des normes nouvelles et révisées (suite)

- **IFRS 9, Instruments financiers (suite)**

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels
Pour les fins du classement d'un actif financier, le Plan doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée, pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si le Plan détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Modèle économique
Pour établir le classement des actifs financiers, le Plan détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont le Plan gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont le Plan s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont le Plan dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal de le Plan est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif de le Plan est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Enfin, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Tout le portefeuille de placements est maintenant classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisque la stratégie du Plan telle que décrite au prospectus, ainsi que les décisions sont fondées sur la juste valeur des actifs. Bien que le Plan perçoive des flux de trésorerie contractuels pendant la détention de ces actifs, ceux-ci sont jugés accessoires et non essentiels à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Plan. Puisque ce modèle correspond à un autre modèle économique conformément à l'IFRS 9, ces actifs financiers doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La trésorerie, le solde de règlement sur vente, les autres débiteurs, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, la SCEE à recevoir, l'IQEE à recevoir et la ristourne d'assurance à recevoir sont comptabilisés au coût amorti, puisqu'ils sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. À leur comptabilisation intitiale, ces actifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces actifs sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans l'état de la situation financière, le cas échéant.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Plan applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions, des événements et de la conjoncture économique. Toute perte de valeur initiale et subséquente doit être comptabilisée au résultat net.

2. Application des normes nouvelles et révisées (suite)

- **IFRS 9, Instruments financiers (suite)**

Modèle économique (suite)
La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée. Pour les clients et autres débiteurs qui ne comportent pas de composante de financement importante, le plan utilise la méthode simplifiée, ainsi la provision pour pertes de crédit correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier.

Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

Le solde de règlement sur achat, les fournisseurs et autres créditeurs ainsi que l'IQEE à rembourser sont classés comme passifs financiers au coût amorti. À leur comptabilisation initiale, ces passifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Principales méthodes comptables

Déclaration de conformité

Ces états financiers sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables au 31 décembre 2018.

Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque exercice de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-après.

La présentation des actifs et passifs à l'état de la situation financière s'effectue du plus liquide au moins liquide.

La monnaie de présentation des états financiers est le dollar canadien ($ CAN), ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle du Plan.

Comptabilisation des produits

- **Intérêts gagnés aux fins de paiements d'aide aux études**

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques aillent au Plan et que le montant des produits puisse être évalué de façon fiable. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps, selon le montant du capital impayé et au taux d'intérêt nominal.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

- **Dividendes**

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Plan à percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire à la date de déclaration du dividende.

- **Ristourne d'assurance**

Le Plan met à la disposition des souscripteurs un programme d'assurance vie et invalidité facultative. Antérieurement au 1er janvier 2010, tous les souscripteurs étaient dans l'obligation de participer au programme d'assurance collective et ce dernier comportait une clause de ristourne portant sur les garanties d'assurance vie et d'assurance invalidité. Pour tous les plans souscrits jusqu'au 31 décembre 2009 et pour chaque période contractuelle subséquente jusqu'au 30 septembre 2017 inclusivement, un montant de ristourne est établi en calculant l'excédent des primes perçues sur les prestations engagées et les frais de rétention pour la période contractuelle. Les produits de ristourne d'assurance sont comptabilisés au moment où la prime donnant droit à une ristourne est payée par le souscripteur.

Les prestations engagées sont constituées des prestations payées, des prestations en cours ou non produites connues au moment du calcul de la ristourne et des frais de transformation en assurance vie individuelle de 30 $ par 1 000 $ d'assurance vie. Les frais de rétention suivants sont calculés sur les primes perçues : des frais d'administration de 0,625 %, une prime de risque et une contribution au capital requis totalisant 1,875 %, des frais de commissions de 5 % payés à Gestion Universitas inc., des frais d'administration ne pouvant excéder 22,5 % payés à Gestion Universitas inc. et une taxe de 2,35 % sur les primes perçues nettes de la ristourne. Si le solde est déficitaire, il est reporté à la période contractuelle suivante. De plus, une taxe de 9 % est ajoutée au calcul de l'excédent pour déterminer le montant final de la ristourne.

À la date de publication des états financiers, le montant de la ristourne à recevoir est estimé en utilisant un taux de prestations engagés de 12 %, selon l'historique d'expérience du programme d'assurance collective et le maximum de 22,5 % de frais d'administration de Gestion Universitas inc.

Comptabilisation des charges

- **Frais de courtage**

Les frais de courtage payés aux courtiers représentent une commission calculée par ce dernier et varient habituellement entre 0,01 $ et 0,05 $ par action achetée ou vendue.

- **Honoraires des gestionnaires de portefeuille**

Les honoraires payés aux gestionnaires de portefeuille représentent un pourcentage dégressif établi par le gestionnaire en fonction de l'actif total moyen placé sous sa gestion.

- **Honoraires du fiduciaire**

Les honoraires du fiduciaire représentent un montant fixe annuel déterminé par contrat avec le fiduciaire.

- **Honoraires du gardien de valeurs**

Les honoraires payés au gardien de valeur représentent 0,009 % (0,009 % en 2017) de l'actif annuel moyen sous gestion. Des frais de transaction reliés à l'achat et à la vente de titres sont également facturés.

- **Honoraires d'administration**

Les honoraires d'administration payés au promoteur et au gestionnaire du Plan ne peuvent excéder 1,18 % (1,18 % en 2017) de l'actif sous gestion du Plan. Les honoraires d'administration qui ne sont pas requis pour le maintien et le développement de l'organisation sont réduits de tout excédent des revenus sur les dépenses de Gestion Universitas inc. afin de retourner tout surplus aux Plans par le biais d'une baisse du taux d'honoraires d'administration.

- **Honoraires du comité d'examen indépendant**

Les honoraires du comité d'examen indépendant sont composés des jetons de présence et d'une allocation annuelle accordés aux membres du comité en plus des dépenses reliées à la tenue des rencontres.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les méthodes suivantes s'appliquent uniquement à l'exercice comparatif qui se termine le 31 décembre 2017. La note 2 décrit les nouvelles méthodes comptables appliquées à partir du 1er janvier 2018 conformément à l'IFRS 9.

- **Classement**

Le Plan a désigné tout le portefeuille de placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisque cette désignation aboutit à des informations fiables et plus pertinentes sur les effets des transactions, la situation financière et les flux de trésorerie du Plan. Cette désignation est en conformité avec la stratégie d'investissement du Plan décrite au prospectus de placement permanent. L'activité du Plan consiste à investir dans des actifs financiers afin de bénéficier de leur rendement global sous forme d'intérêts, de dividendes et de variation de la juste valeur. Les informations sur le Plan sont fournies à l'interne sur cette base.

La trésorerie, le solde de règlement sur vente, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, la SCEE à recevoir, l'IQEE à recevoir, la ristourne d'assurance à recevoir et les autres débiteurs sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ceux-ci sont classés comme « prêts et créances ».

Le solde de règlement sur achat, les fournisseurs et autres créditeurs, l'IQEE à rembourser et l'actif net attribuable aux contrats sont classés comme « autres passifs ».

- **Comptabilisation et évaluation initiale**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Plan devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments et sont évalués initialement à la juste valeur. Les placements sont comptabilisés sur la base de la date de la transaction.

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers classés comme « prêts et créances » ou de passifs financiers classés comme « autres passifs » sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale.

- **Évaluation ultérieure**

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes découlant de la réévaluation sont comptabilisés en résultat net au cours de l'exercice où ils surviennent. Le profit net ou la perte nette comptabilisée en résultat net comprend les intérêts ou les dividendes reçus à l'égard de l'actif financier, tel que décrit à la méthode comptable sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

Les justes valeurs des placements sont établies en fonction des cours acheteurs et représentent le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Le cours du marché, s'il existe, constitue l'élément probant le plus fiable. La méthode de détermination de la juste valeur est décrite à la note 12. Les variations dans les plus-values et moins-values des placements sont incluses dans l'état du résultat net et du résultat global dans le poste « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements ». La méthode de détermination du coût des placements est le coût moyen.

Les actifs financiers classés comme « prêts et créances » et les passifs financiers classés comme « autres passifs » sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

- **Évaluation ultérieure (suite)**

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument.

- **Décomptabilisation**

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant des investissements ont expiré ou si le Plan a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

- **Compensation**

Le Plan effectue la compensation des actifs financiers et des passifs financiers lorsqu'il a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Lorsqu'il y a compensation, le montant net est présenté à l'état de la situation financière. La note 12 présente les montants d'actifs et de passifs financiers faisant l'objet d'une compensation à l'état de la situation financière.

Trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts auprès d'institutions financières.

Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir

Le versement de l'incitatif s'effectue généralement au mois de mai suivant l'année fiscale des cotisations reçues. À la date de la publication des états financiers, le montant de l'IQEE à recevoir est estimé à partir des cotisations versées par chaque souscripteur au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 en appliquant, dans un premier temps, les modalités relatives à l'incitatif de base. De plus, si le souscripteur est admissible à la majoration, un montant d'incitatif additionnel à recevoir est estimé, selon les modalités applicables. Le total de l'incitatif de base ainsi que celui de la majoration est assujetti aux maximums annuels et cumulatifs et ces derniers sont également considérés dans l'estimation du montant d'IQEE à recevoir.

Actif net attribuable aux contrats

L'actif net attribuable aux contrats est un passif financier issu d'un contrat unique et le Plan présente la ventilation de ce passif financier en fonction de son utilisation, soit l'épargne des souscripteurs, l'obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance, le compte PAE, la SCEE, l'IQEE et les revenus cumulés sur la SCEE et l'IQEE.

- **Épargne des souscripteurs**

L'épargne des souscripteurs correspond aux cotisations des souscripteurs, déduction faite des frais de souscription. Le Plan garantit, en tout temps, le remboursement de l'épargne aux souscripteurs.

- **Obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance (ORFSE)**

Un montant équivalant aux frais de souscription est remboursé aux souscripteurs à même les revenus cumulés sur l'épargne des souscripteurs et les subventions, à l'échéance des contrats. Ce passif est constaté à titre d'obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actif net attribuable aux contrats (suite)

- **Obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance (ORFSE) (suite)**

Le Plan retient les services d'un actuaire indépendant afin d'établir la valeur de l'ORFSE. L'évaluation est basée sur les projections de frais de souscription de chacun des Plans et est effectuée par la direction. Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur de l'ORFSE illustrent la meilleure estimation de la direction en ce qui concerne les paiements futurs aux souscripteurs et associent à la fois des hypothèses économiques et non économiques. Les hypothèses non économiques incluent des considérations comme la résiliation des plans avant l'échéance. L'hypothèse économique principale est le taux d'actualisation. Ce dernier correspond à la pondération des hypothèses de taux de rendement net en actions et en obligations, selon l'application des directives de la politique de placements relatives à l'ORFSE.

- **Compte PAE**

Le compte PAE est constitué des revenus nets de placements générés sur l'épargne des souscripteurs cumulée au fil du temps, déduction faite des paiements d'aide aux études versés et de la portion des revenus nets attribuables au remboursement des frais de souscription. Il ne peut être utilisé que pour verser les PAE et ces derniers ne peuvent être supérieurs au compte PAE de la cohorte admissible.

- **Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)**

Depuis le 1er janvier 1998, le gouvernement du Canada ajoute 20 % aux cotisations déposées dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE), jusqu'à l'atteinte des plafonds admissibles, par un souscripteur qui a satisfait aux conditions exigées par le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) en faisant parvenir au Plan certaines informations. Le montant annuel maximal de la subvention est fixé à 500 $ par bénéficiaire (soit 2 500 $ X 20 % = 500 $). De plus, depuis le 1er janvier 2005, le taux de SCEE applicable à la première tranche de 500 $ de contribution annuelle dans un REEE est passé de 20 % à 40 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté en 2018 n'excède pas 46 605 $ et à 30 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté se situe entre 46 606 $ et 93 209 $ pour l'année 2018. Ces montants sont indexés chaque année. Les bénéficiaires nés à partir du 1er janvier 2004 et dont la famille est financièrement admissible peuvent recevoir le Bon d'études canadien (BEC), qui se compose d'un montant initial de 500 $ versé dans le REEE du bénéficiaire. Par la suite, ce bénéficiaire peut également être admissible à recevoir une somme de BEC additionnelle de 100 $ par année pendant un maximum de 15 ans. La subvention est remise au bénéficiaire avec le versement des PAE.

- **Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)**

Le 20 février 2007, le gouvernement du Québec a mis sur pied l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE), un programme d'encouragement à l'épargne-études prenant la forme d'un crédit d'impôt remboursable versé directement dans un REEE ouvert chez un fournisseur de REEE qui offre l'IQEE. Le montant annuel maximal de l'incitatif est fixé à 250 $ par bénéficiaire (soit 2 500 $ X 10 % = 250 $). De plus, le taux d'IQEE applicable à la première tranche de 500 $ de contribution annuelle dans un REEE est de 20 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté en 2018 n'excède pas 43 055 $ et de 15 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté se situe entre 43 056 $ et 86 105 $ pour l'année 2018. Ces montants sont indexés chaque année. Le crédit s'applique à compter de l'année d'imposition 2007 à l'égard d'une cotisation versée dans un REEE après le 20 février 2007 pour une année civile postérieure à 2006. Cet incitatif à l'épargne-études peut atteindre, sur une base cumulative, 3 600 $ par enfant. L'incitatif est remis au bénéficiaire avec le versement des PAE.

Imposition

Le Plan est une fiducie instituée en vertu d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) et celle-ci est donc dispensée de produire la déclaration de revenus des fiducies. Le Plan ne comptabilise donc pas de charge d'impôt sur le résultat.

Calcul des montants unitaires de paiements d'aide aux études (PAE)

Les montants unitaires de PAE sont calculés en date du 1er janvier (1er juin en 2017) en déterminant la juste valeur marchande ajustée (JVMA) qui est disponible pour la cohorte admissible aux PAE à cette date.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actif net attribuable aux contrats (suite)

Calcul des montants unitaires de paiements d'aide aux études (PAE)

La méthodologie utilisée a pour effet d'amortir, sur une période de six ans, les gains (pertes) sur les placements, ce qui atténue l'incidence des fluctuations importantes des marchés sur les montants unitaires de PAE. Pour la période comprise entre le 30 novembre 2017 et le 1er janvier 2018 (entre le 31 décembre 2016 et le 1er juin 2017), le rendement net généré par les titres du portefeuille dans lequel est investi le compte PAE est ajouté. Le montant des PAE versés au cours de cette même période est également déduit, ce qui permet d'établir la JVMA au 1er janvier (1er juin en 2017). Cette dernière est ensuite répartie entre les unités détenues par les bénéficiaires qui sont admissibles à recevoir un PAE en appliquant un facteur de réclamation. Ainsi, seule une portion de ces unités est considérée et non la totalité, puisque certains bénéficiaires ne satisferont pas aux exigences requises pour se qualifier pour le versement de PAE.

Un actuaire indépendant a délivré un certificat quant à la méthodologie et aux hypothèses formulées à l'égard du calcul des montants unitaires de PAE dont le versement est effectué entre le 16 janvier 2018 et le 31 décembre 2018 (entre le 1er juin 2017 et le 19 décembre 2017). En 2017, les montants unitaires des 2e et 3e PAE correspondent respectivement aux montants unitaires des 1er et 2e PAE calculés l'année précédente augmentés du rendement net moyen de la dernière année des titres dans lesquels est investi le compte PAE.

4. Jugements significatifs, estimations et hypothèses

L'application des méthodes comptables du Plan, qui sont décrites à la note 3, exige que la direction exerce son jugement, qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi des hypothèses concernant la ristourne d'assurance, l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir et l'obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance (ORFSE).

5. Placements

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Placements à court terme	**61 755**	35 188
Obligations	**597 127**	524 824
Actions	**103 743**	111 425
	762 625	671 437

6. Actifs et passifs courants

Le Plan s'attend à recouvrer les sommes relatives au solde de règlement sur vente, aux dividendes à recevoir, aux intérêts à recevoir, à la SCEE à recevoir, à l'IQEE à recevoir, à la ristourne d'assurance à recevoir, ainsi qu'aux autres débiteurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture. Également, le Plan s'attend à régler les sommes relatives au solde de règlement sur achat, à l'IQEE à rembourser et aux fournisseurs et autres créditeurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

7. Fournisseurs et autres créditeurs

	Notes	**31 décembre 2018**	31 décembre 2017
Montant à payer à Gestion Universitas inc.	9	**847**	747
Revenus cumulés sur subventions gouvernementales à verser à un établissement d'enseignement agréé		**1 800**	1 594
Autres		**178**	144
		2 825	2 485

8. Obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance (ORFSE)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Valeur actualisée de l'ORFSE	**55 940**	51 325
Valeur non actualisée de l'ORFSE	**89 815**	83 288

Étant donné que les conditions sous-jacentes varient au fil du temps, principalement le taux de rendement, les hypothèses pourraient également changer et, par conséquent, entraîner un changement à la valeur actuelle de l'ORFSE.

Incidence d'une variation du taux d'actualisation	**31 décembre 2018**	31 décembre 2017
Taux d'actualisation appliqué	**4,68 %**	4,51 %
Augmentation de 1,0 %	**(4 687)**	(4 589)
Diminution de 1,0 %	**5 251**	5 164

9. Opérations entre parties liées

Gestion Universitas inc.

Gestion Universitas inc., filiale en propriété exclusive de la Fondation Universitas du Canada, est le placeur des produits promus par la Fondation et agit à titre de gestionnaire du fonds d'investissement et de placeur du Plan.

9. Opérations entre parties liées (suite)

Fondation Universitas du Canada

La Fondation est le promoteur du Plan *REEE*FLEX. Le Plan et la Fondation rendent compte au même conseil d'administration.

Honoraires d'administration	**2018**	2017
Gestion Universitas inc.	**9 528**	8 389
Fondation Universitas du Canada	**176**	169
	9 704	8 558

Montant à recevoir (à payer)	**31 décembre 2018**	31 décembre 2017
Gestion Universitas inc.	**(847)**	(747)
Fondation Universitas du Canada	**2 713**	4 166

10. Renseignements complémentaires aux tableaux des flux de trésorerie

Aux fins des tableaux des flux de trésorerie, la trésorerie comprend l'encaisse auprès d'institutions financières. La trésorerie à la fin de l'exercice de présentation de l'information financière, telle qu'elle est présentée aux tableaux des flux de trésorerie, peut être rapprochée des éléments de l'état de la situation financière de la façon suivante :

Trésorerie	**31 décembre 2018**	31 décembre 2017
Encaisse	**4 355**	4 092

11. Gestion du capital

Le capital du Plan correspond à l'actif net attribuable aux contrats. Les objectifs de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver la valeur de l'épargne des souscripteurs et des subventions gouvernementales;
- Assurer le remboursement des frais de souscription à l'échéance;
- Obtenir un rendement net maximal tout en maintenant un degré de risque approprié dans le but d'atteindre des montants unitaires de PAE satisfaisants.

Afin d'atteindre ces objectifs, les gestionnaires ont un mandat d'optimisation du rendement total par des investissements de première qualité, par la diversification et la répartition des actifs, par la sélection des titres, par la gestion de la durée et par l'analyse du crédit. Le Plan évalue et révise périodiquement ses politiques et procédures.

11. Gestion du capital (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les politiques et procédures suivantes ont été appliquées :

- Épargne des souscripteurs : le Plan s'engage à rembourser l'épargne des souscripteurs et il investit ces fonds uniquement dans des titres à revenu fixe qui sont garantis par un gouvernement canadien pour les plans avant échéance. Pour les plans qui ont atteint l'échéance, il investit ces fonds uniquement dans des titres de marché monétaire garantis par un gouvernement canadien, en trésorerie ou équivalent de trésorerie afin d'assurer la liquidité des placements lors des décaissements.
- Subventions gouvernementales : les subventions gouvernementales reçues avant le 20 avril 2012 sont investies avec une cible de 100 % en actions canadiennes. Les subventions gouvernementales reçues à compter du 20 avril 2012 sont investies uniquement en obligations gouvernementales qui sont garanties par un gouvernement canadien.
- Revenus cumulés sur les subventions, ORFSE et compte PAE : le Plan investit les sommes attribuées à ces fonds avec une cible de 100 % en actions canadiennes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, le Plan a conservé le même style de gestion prudente de son portefeuille que pour les exercices précédents, par le maintien de la philosophie de placement adoptée par le comité de placement et les gestionnaires de placements.

Ces politiques et procédures doivent se conformer aux dispositions prévues à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et remplir les conditions de l'article 146.1 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Plan n'est soumis à aucune autre exigence externe concernant son capital.

12. Instruments financiers

Juste valeur

- **Détermination de la juste valeur**

La juste valeur de la trésorerie, du solde de règlement sur vente, des dividendes à recevoir, des intérêts à recevoir, de la SCEE à recevoir, de l'IQEE à recevoir, de la ristourne d'assurance à recevoir, des autres débiteurs, du solde de règlement sur achat, de l'IQEE à rembourser ainsi que des fournisseurs et autres créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de l'actif net attribuable aux contrats correspond à sa valeur comptable, étant donnée qu'elle représente le montant résiduel attribué aux détenteurs de contrats et aux bénéficiaires à la date de clôture.

La juste valeur des placements en actions est établie à partir des cours acheteurs. Pour les placements à court terme ainsi qu'en obligations, si des cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux et les risques de crédit.

12. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

- **Hiérarchie des évaluations à la juste valeur**

Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours (non rajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (par exemple, des prix observables sur le TSX) et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 – Évaluation fondée sur des données autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), par exemple; des évaluations matricielles, des courbes de taux et la comparaison à certains indices;
- Niveau 3 – Évaluation fondée sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables), par exemple; des évaluations de placements privés effectuées par des gestionnaires de placements.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Les justes valeurs sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre se négocie sur un marché actif et qu'un cours publié est disponible. Si un instrument financier classé dans le niveau 1 cesse de se négocier sur un marché actif, il est transféré au niveau suivant, soit le niveau 2. Si l'évaluation de sa juste valeur requiert une utilisation significative de paramètres non observables sur le marché, il est alors reclassé directement au niveau 3.

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et sont classés selon la hiérarchie d'évaluation :

Au 31 décembre 2018	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Placements à court terme	**20 692**	**41 063**	**-**	**61 755**
Obligations	**-**	**597 127**	**-**	**597 127**
Actions	**103 743**	**-**	**-**	**103 743**
	124 435	**638 190**	**-**	**762 625**

Au 31 décembre 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	9 850	25 338	-	35 188
Obligations	-	524 824	-	524 824
Actions	111 425	-	-	111 425
	121 275	550 162	-	671 437

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2.

12. Risque de liquidité (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers

En raison de ses activités, le Plan est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le programme global de gestion des risques du Plan vise à maximiser les rendements obtenus sans exposer l'investissement des souscripteurs à un risque indu et réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière. Les principaux risques financiers découlant des instruments financiers auxquels est exposé le Plan et les principales mesures prises pour les gérer sont les suivants :

- **Risque de crédit**

Le Plan est exposé au risque de crédit qui correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel est exposé le Plan découle principalement de ses placements en titres de créance. Le Plan a établi des critères qualitatifs de sélection des investissements afin de limiter ce risque. Pour les placements relatifs à l'épargne des souscripteurs et à une partie des subventions gouvernementales reçues à compter du 20 avril 2012, le Plan sélectionne uniquement des titres du gouvernement canadien, de gouvernements provinciaux, d'une municipalité ou d'organismes comportant une garantie d'un gouvernement. Aux autres montants composant l'actif net attribuable aux contrats s'ajoute la possibilité d'investir dans des titres de corporations.

Certaines limites quantitatives ont également été établies afin de réduire le risque de crédit. Les titres de chaque emprunteur, à l'exception d'un gouvernement, sont limités à 10 % de la valeur marchande totale des titres à revenu fixe confiés au gestionnaire de placements. Une cote minimale de qualité BBB est exigée lors de l'achat.

Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, le Plan a investi dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas en souffrance ni dépréciés et présentant les notations de crédit suivantes :

	Pourcentage du total des titres de créance*	
	31 décembre	31 décembre
Notation de crédit	**2018**	2017
	%	%
AAA	**1,6**	5,9
AA	**78,6**	72,2
A	**19,8**	21,9

*En excluant les placements à court terme

L'exposition maximale au risque de crédit pour le Plan correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'état de la situation financière.

- **Risque de liquidité**

Ce risque se rapporte à la capacité du Plan d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers et, donc, d'effectuer des déboursés au fur et à mesure que ceux-ci sont requis. Le Plan est exposé quotidiennement à des remboursements d'épargne aux souscripteurs. Ces derniers sont en droit de demander le remboursement de leur épargne en tout temps. Toutefois, la majorité conservent leur investissement jusqu'à l'échéance du contrat. Le risque de liquidité est sensiblement réduit par le fait que l'épargne des souscripteurs est investie en totalité dans des titres à revenu fixe qui se transigent dans des marchés liquides. Le Plan effectue une gestion quotidienne attentive de sa trésorerie et s'assure de conserver un niveau de trésorerie permettant de répondre à ses besoins de liquidités.

12. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- **Risque de liquidité (suite)**

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Plan en date du 31 décembre 2018 en considérant que les souscripteurs réclament leur épargne à l'échéance de leur contrat. Le souscripteur a, par contre, la possibilité de la réclamer en tout temps en résiliant des unités ou une partie de celles-ci :

Échéance	Solde de règlement sur achat	Fournisseurs et autres créditeurs	IQEE à rembourser	Actif net attribuable aux contrats	Total
2019 (1)	917	2 825	759	70 698	75 199
2020				39 436	39 436
2021				49 493	49 493
2022				55 586	55 586
2023				63 718	63 718
2024				66 980	66 980
2025				71 098	71 098
2026				64 608	64 608
2027				62 972	62 972
2028				64 280	64 280
2029				54 114	54 114
2030				45 340	45 340
2031				32 672	32 672
2032				22 285	22 285
2033				12 150	12 150
2034				4 886	4 886
2035				965	965
	917	**2 825**	**759**	**781 281**	**785 782**

(1) Incluant les cohortes dont l'échéance était avant 2019.

- **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La variation de certains paramètres des marchés financiers influence l'état de la situation financière du Plan et le résultat global. Le Plan tient compte de ces risques dans le choix de la répartition globale de ses actifs. Plus spécifiquement, elle en atténue les effets par une diversification de son portefeuille de placements entre plusieurs marchés financiers (marchés monétaire, obligataire et boursier), différents produits dont les profils de risque varient (titres participatifs ou à revenu fixe) ainsi qu'entre les secteurs d'activités (gouvernemental, municipal, énergie, matériaux, communications, utilitaires, finance, consommation de produits, consommation de services, industries et technologie).

- **Risque de change**

Le risque de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Plan n'effectue pas de transactions libellées en devises étrangères et n'est donc pas exposé au risque de change.

12. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt a une incidence directe sur la valeur des titres à échéance déterminée dans le portefeuille de placements. Ce risque est tempéré par une fourchette de durée pour la portion active du portefeuille obligataire, ainsi que par l'élaboration d'une durée cible en lien avec les perspectives économiques pour la partie passive du portefeuille obligataire. La répartition des échéances des obligations est régulièrement ajustée en fonction de l'anticipation du mouvement des taux d'intérêt, en respect des barèmes d'échéances prévues à la politique de placement du Plan. La durée cible est établie en fonction d'une analyse du contexte économique, des perspectives futures et du risque en fonction de la nature même du plan.

Au 31 décembre 2018, une variation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le marché, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait pour conséquence de faire varier la juste valeur des obligations détenues dans le portefeuille de placements, le résultat net, le résultat global et l'actif net attribuable aux contrats du Plan d'environ 28,9M $ (24,2M $ au 31 décembre 2017). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important.

Les placements ayant un risque de taux d'intérêt se détaillent de la façon suivante :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	%	%
Échéant à moins d'un an	**9,4**	6,3
Échéant entre un an et cinq ans	**45,0**	54,0
Échéant après cinq ans	**45,6**	39,7

- **Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La volatilité des marchés boursiers influence principalement la valeur des actions détenues par le Plan. Il est à noter que cette exposition est toutefois répartie dans des secteurs d'activités variés et dans des titres canadiens de grande capitalisation majoritairement, ce qui réduit ce risque. L'indice boursier de référence pour les actions est le S&P/TSX. Une variation de 10 % des indices boursiers, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait pour incidence une variation de la juste valeur des actions détenues dans le portefeuille de placements, du résultat net, du résultat global et de l'actif net attribuable aux contrats d'environ 10,4M $ au 31 décembre 2018 (11,1M $ au 31 décembre 2017). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important. L'analyse de sensibilité sur la juste valeur des titres en obligations est décrite à la section traitant du risque de taux d'intérêt.

12. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- **Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Plan en rapport avec la valeur comptable totale des actions :

Segments de marché	**31 décembre 2018**	31 décembre 2017
	%	%
Énergie	**9,5**	9,3
Matériaux	**9,0**	8,3
Communications	**3,3**	3,6
Utilitaires	**9,1**	8,6
Finance	**35,8**	37,7
Consommation de produits	**9,4**	9,4
Consommation de services	**9,7**	9,9
Industries	**9,7**	8,7
Technologie	**4,5**	4,5

- **Compensation**

Le tableau suivant présente les instruments financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans les états financiers du Plan :

Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	**31 décembre 2018**	31 décembre 2017
Actif financier brut	**2 143**	2 318
Passif financier compensé	**(337)**	(354)
	1 806	1 964

Le Plan ne détient aucun autre instrument financier faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Le Plan ne détient aucun actif en garantie de la SCEE à recevoir.

UNIVERSITAS

PLAN *REEEFLEX*

Conventions de plans de bourses d'études (non audité)

au 31 décembre 2018

(en milliers de $ canadiens)

Cohorte	Nombre d'unités au 31 décembre 2017	Nombre d'unités souscrites	Nombre d'unités résiliées ou échues	Nombre d'unités au 31 décembre 2018	Épargne des souscripteurs	Obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance	Compte PAE	SCEE et rendements cumulés sur la SCEE	IQEE et rendements cumulés sur l'IQEE
2019	15 314,2	50,2	(553,3)	14 811,1	41 911	2 113	8 085	13 248	5 341
2020	8 433,5	85,1	(89,9)	8 428,7	24 290	1 477	3 351	7 318	3 000
2021	11 388,4	110,8	(148,6)	11 350,6	28 359	1 885	3 326	12 249	3 674
2022	14 559,2	190,3	(199,2)	14 550,3	31 607	2 280	3 031	14 379	4 289
2023	19 283,3	228,6	(326,7)	19 185,3	36 521	2 852	2 704	16 494	5 147
2024	23 524,1	368,5	(444,2)	23 448,4	38 845	3 286	1 734	17 545	5 570
2025	29 387,4	476,1	(631,8)	29 231,8	41 991	3 861	464	18 792	5 990
2026	33 667,6	702,2	(817,0)	33 552,8	38 487	4 160	(1 398)	17 766	5 593
2027	43 798,8	784,9	(1 208,4)	43 375,2	37 816	5 057	(3 628)	18 072	5 655
2028	52 671,1	947,3	(1 671,4)	51 946,9	38 830	5 704	(4 737)	18 634	5 849
2029	53 073,3	1 306,9	(1 894,5)	52 485,7	32 500	5 370	(4 764)	15 950	5 058
2030	54 481,1	1 688,1	(2 243,8)	53 925,4	26 704	5 120	(4 742)	13 837	4 421
2031	51 292,8	1 748,1	(2 449,3)	50 591,6	18 482	4 428	(4 199)	10 589	3 372
2032	47 433,0	2 344,0	(2 169,2)	47 607,8	11 594	3 791	(3 632)	8 047	2 485
2033	39 943,5	3 381,0	(2 100,6)	41 223,9	5 254	2 821	(2 677)	5 247	1 505
2034	23 602,7	9 409,4	(2 187,7)	30 824,4	1 472	1 412	(1 308)	2 677	633
2035	-	15 861,2	(991,3)	14 869,9	166	323	(322)	690	108
	521 854,0	**39 682,9**	**(20 127,1)**	**541 409,8**	**454 829**	**55 940**	**(8 712)**	**211 534**	**67 690**

UNIVERSITAS

PLAN *REEEFLEX*

Paiements d'aide aux études (non audité)

pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(en $ canadiens)

Au 31 décembre 2018 [1][2]	Année de qualification [5]	Unités	PAE par unité entière	Total
			$	$
1er PAE				
	2017	1 786,505	174	310 852
	2016	440,046	170	74 808
2e PAE				
	2017	156,841	174	27 290
	2016	591,566	173	102 341
	2015	281,648	160	45 064
	2014	49,232	139	6 843
	2013	31,635	343	10 851
	2012	4,850	406	1 969
3e PAE				
	2017	60,187	174	10 473
	2016	54,839	173	9 487
	2015	211,936	163	34 546
	2014	170,722	139	23 730
	2013	35,262	347	12 236
	2012	11,401	406	4 629
	2011	5,075	674	3 421
	2010	1,000	879	879
Prime de ristourne [3]		1 907,860	40	76 314
Subventions et leurs revenus versés				1 622 828
Autres rendements versés [4]				16 551
				2 395 112

UNIVERSITAS

PLAN *REEEFLEX*

Paiements d'aide aux études (non audité)

pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(en $ canadiens)

Au 31 décembre 2017 [1][2]	Année de qualification [5]	Unités	PAE par unité entière	Total
			$	$
1er PAE				
	2016	1 206,330	170	205 076
	2015	284,279	160	45 485
2e PAE				
	2016	66,657	170	11 332
	2015	317,575	160	50 812
	2014	255,816	139	35 558
	2013	40,217	343	13 794
	2012	7,090	406	2 879
	2011	3,741	663	2 480
3e PAE				
	2016	32,758	170	5 569
	2015	52,556	160	8 409
	2014	248,011	139	34 474
	2013	105,186	347	36 500
	2012	30,234	406	12 275
	2011	1,898	674	1 279
	2010	2,526	879	2 220
	2009	0,445	1 000	445
Prime de ristourne [3]		1 319,250	40	52 770
Subventions et leurs revenus versés				1 055 254
Autres rendements versés [4]				15 026
				1 591 637

(1) Les montants de PAE par unité entière n'incluent pas les subventions gouvernementales ni les revenus cumulés sur celles-ci.

(2) Les montants unitaires de PAE sont établis au 1er juillet de chaque année.

(3) La prime de ristourne d'assurance est payable uniquement pour les unités souscrites avant le 8 décembre 2009 pour lesquelles le souscripteur a contribué à l'assurance vie et invalidité obligatoire. Avant 2014, elle était incluse dans le montant unitaire de PAE, puisque les bénéficiaires des cohortes admissibles y avaient droit.

(4) Les autres rendements versés sont les rendements reçus d'un autre promoteur et les rendements accumulés sur l'épargne après l'échéance.

(5) Depuis le 1er juillet 2014, un gel des 2e et 3e PAE est effectué. Cela signifie que, lorsqu'un bénéficiaire se qualifie pour un premier PAE, il recevra les montants unitaires de 2e et 3e PAE calculés pour cette année de qualification, peu importe le moment où il en fera la demande. Avant le 1er juillet 2014, tout bénéficiaire qualifié pour un 2e ou 3e PAE recevait le montant unitaire en vigueur au moment de sa demande.

Siège social
Centre d'affaires Henri-IV
1035, av. Wilfrid-Pelletier, bur. 500
Québec QC G1W 0C5

Téléphone : 1 888 651-8975
Service à la clientèle : 1 877 410-REEE (7333)
Télécopieur : 418-651-8030
Courriel : info@universitas.ca